

**ARRÊTÉ**  
portant désignation des membres du jury d'examen  
2ème session  
de la Licence  
3ème année  
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales  
(MIASHS)

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen ( 2ème session) de la

**Licence**  
**3ème année**  
**ÉCONOMIE**

**parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales**  
**(MIASHS)**

M. ALBY Philippe, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

M. BATTE Loïc, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

M. GENSBITTEL Fabien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES.

**Article 2**

Le jury sera présidé par M. GENSBITTEL Fabien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES.

**Article 3**

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2025

**Le Directeur,**  
Christian GOLLIER

